

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 5 Avril 2017

Le mercredi 5 avril 2017, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 31 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 27

Numéro
2017/AVR/15

Point de l'ordre du jour
6

OBJET
MODIFICATIONS DES
DÉLÉGATIONS ET DU
RÉGIME DES INDEMNITÉS
DE FONCTION DU MAIRE,
DES ADJOINT(E)S ET DES
CONSEILLER(E)S
MUNICIPAUX(ALES)
DÉLÉGUÉ(E)S

RAPPORTEUR
M. LE MAIRE

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 10/04/2017
L'affichage en mairie le : 10/04/2017
La notification le : 10/04/2017

Le Maire
Christophe LUBAC

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, M. J-B. CHEVALLIER, M. A. CLEMENT, M. P-Y SCHANEN, Mme M- . GLEIZES, M. Ch. ROUSSILLON, M. J- . PALÉVODY, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, M. P. BROT, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. Fr. MERELLE, Mme Ch. ARRIGHI, M. J- P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme V. LETARD a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN
Mme P. MATON a donné procuration à Mme M-P. DOSTE
M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
Mme M- A. SCANO a donné procuration à M. J-L. PALEVODY
Mme C. CIERLAK-SINDOU a donné procuration à M. Ch. ROUSSILLON
Mme M. CABAU a donné procuration à M. Fr. MERELLE
M. H. AREVALO a donné procuration à Mme Ch. ARRIGHI
Mme V. BLANSTIER a donné procuration à M. P. ARCE

Exposé des motifs

Le conseil municipal a été informé le 9 février dernier de la démission d'un conseiller municipal et de modifications à venir concernant les attributions des conseillers municipaux adjoints, délégués et missionnés.

Monsieur Christophe ROUSSILLON, suivant de liste, succède au sein de ce conseil à Monsieur Emmanuel JAECK, démissionnaire.

Cette modification de la composition de l'équipe municipale entraîne une modification des délégations des élus prises par arrêté du Maire. Les modifications se font comme suit :

- Conseiller municipal délégué aux Sports devient délégué aux Animations locales, sportives et associatives ;
- Adjoint au maire délégué aux finances devient conseiller municipal adjointe à l'ingénierie financière, à l'optimisation des ressources, des dépenses et de la commande publique ;

- Conseiller municipal délégué sur la mission Économie Sociale et Solidaire, Conseil économique communal devient conseiller municipal délégué à l'Économie Sociale et Solidaire, aux finances, à la prospective et rapporteur du budget ;
- Conseiller municipal délégué sur la mission travaux, voirie, entretien et sécurité des bâtiments devient conseiller municipal délégué aux travaux, voirie, entretien et sécurité des bâtiments ;
- Conseillère municipale déléguée à la prévention, lutte contre les exclusions devient conseiller municipal déléguée sur la mission prévention ;
- Le nouveau Conseiller municipal est nommé Conseiller municipal délégué sur la mission lutte contre les exclusions.

Il devient donc nécessaire de procéder à la modification des intitulés des délégations sur la délibération du régime des indemnités des adjoints et des conseillers municipaux délégués.

Il est proposé au conseil municipal pour tenir compte de la prégnance des délégations de fonctions d'arrêter les taux des indemnités de fonction comme suit :

◆ **Maire :**

57,99 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

◆ **Adjoint(e) au maire délégué(e) à l'action sociale, développement social de quartier, intercommunalité : aucune modification du taux d'indemnités :**

23,63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

◆ **Adjoint(e) au maire :**

14,52 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- Adjointe au maire déléguée à l'aménagement du territoire, patrimoine, services techniques ;
- Adjoint au maire délégué à la démocratie et communication ;
- Adjointe à l'ingénierie financière, à l'optimisation des ressources, des dépenses et de la commande publique ;
- Adjoint au maire délégué à la culture ;
- Adjointe au maire déléguée au développement durable, mobilité ;
- Adjoint au maire délégué à l'innovation, économie et emploi ;
- Adjointe au maire déléguée à l'éducation, co-éducation, enfance et jeunesse ;
- Adjoint au maire délégué aux affaires générales, relation citoyens, sécurité et tranquillité publique, devoir de mémoire et défense ;

◆ **Conseiller(e) Municipal(e) délégué(e) :**

14,52 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- Conseillère municipale déléguée au numérique, évaluation et modernisation de l'action publique, Fablab ;

- Conseiller municipal délégué au tourisme, loisirs, transports ;
- Conseiller municipal délégué à l'ESS, aux finances, à la prospective et rapporteur du budget ;
- Conseiller municipal délégué à l'international, Europe, coopération décentralisée ;
- Conseiller municipal délégué aux travaux, voirie, entretien et sécurité des bâtiments ;
- Conseiller municipal délégué aux animations locales, sportives et associatives.

♦ **Conseiller(e) Municipal(e) délégué(e) sur la mission :**

3,06 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- Conseillère municipale déléguée sur la mission aux personnes en situation de handicap et seniors ;
- Conseillère municipale déléguée sur la mission Égalité Femme-Homme, promotion de la lecture publique et laïcité ;
- Conseillère municipale déléguée sur la mission modernisation des équipements culturels et accessibilité ;
- Conseillère municipale déléguée sur la mission Conseil des jeunes ;
- Conseillère municipale déléguée sur la mission restauration et qualité alimentaire ;
- Conseiller municipal déléguée sur la mission prévention ;
- Conseiller municipal délégué sur la mission lutte contre les exclusions.

Décision

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE et après en avoir délibéré, par **27 Voix POUR** et **6 ABSTENTIONS** (M. BROT, M. ESCANDE, M. CHARLIER, Mme POL, M. MERELLE et par procuration Mme CABAU) :

- **ACCEPTE** la modification des intitulés des délégations sur la délibération du régime des indemnités des adjoints et des conseillers municipaux délégués, telle que décrite ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

NOM	PRÉNOM	Qualité (Précisé le rang des adjoint)	Taux/IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Brut mensuel	Écrêtement (oui/non)
LUBAC	Christophe	Maire	57,99%	2 244,72 €	Non
FAIVRE	Claudia	1 ^{ère} Adjointe	14,52%	561,85 €	Non
ARCE	Pablo	2 ^{ème} Adjoint	14,52%	561,85 €	Non
GEORGELIN	Claire	3 ^{ème} Adjointe	14,52%	561,85 €	Non
ROZENKNOP	Gérard	4 ^{ème} Adjoint	14,52%	561,85 €	Non
DOSTE	Marie-Pierre	5 ^{ème} Adjointe	23,63%	914,62 €	Non
LETARD	Valérie	6 ^{ème} Adjointe	14,52%	561,85 €	Non
CHEVALLIER	Jean-Bernard	7 ^{ème} Adjoint	14,52%	561,85 €	Non
MATON	Pascale	8 ^{ème} Adjointe	14,52%	561,85 €	Non
CLEMENT	André	9 ^{ème} Adjoint	14,52%	561,85 €	Non
GLEIZES	Marie-Pierre	Conseillère Déléguée	14,52%	561,85 €	Non
SCHANEN	Pierre-Yves	Conseiller Délégué	14,52%	561,85 €	Non
PALEVODY	Jean-Luc	Conseillère Délégué	14,52%	561,85 €	Non
ROSTAN	Sébastien	Conseiller Délégué	14,52%	561,85 €	Non
PASSERIEU	Bernard	Conseiller Délégué	14,52%	561,85 €	Non
CARRAL	Alain	Conseiller délégué	14,52%	561,85 €	Non
CIERLAK-SINDOU	Céline	Conseiller avec mission	3,06%	118,61 €	Non
BAUX	Gisèle	Conseillère avec mission	3,06%	118,61 €	Non
BLANSTIER	Véronique	Conseillère avec mission	3,06%	118,61 €	Non
GRIET	Claude	Conseillère avec mission	3,06%	118,61 €	Non
NSIMBA	Divine	Conseillère avec mission	3,06%	118,61 €	Non
SCANO	Marie-Ange	Conseillère avec mission	3,06%	118,61 €	Non
ROUSSILLON	Christophe	Conseiller avec mission	3,06%	118,61 €	Non